

2014–2015 Programme d'études de rendement de la Nouvelle-Écosse (PERNE)

SEMAINES DES ÉVALUATIONS À L'ÉLÉMENTAIRE

Évaluation	Participation	Dates
Évaluation de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : mathématiques en 4 ^e année	Les élèves de la 4 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 22 septembre–3 octobre 2014
2014–2015 Nova Scotia Assessment: Reading and Writing in Grade 6	Les élèves de la 6 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 22 septembre–3 octobre 2014
Évaluation de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : mathématiques en 6 ^e année	Les élèves de la 6 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 22 septembre–3 octobre 2014
Évaluation de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : lecture et écriture en 3 ^e année	Les élèves de la 3 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 20–23 octobre 2014
Évaluation de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : lecture et écriture en 6 ^e année	Les élèves de la 6 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 20–23 octobre 2014

SEMAINES DES ÉVALUATIONS AU SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Évaluation	Participation	Dates
Évaluation de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : lecture, écriture et mathématiques en 8 ^e année	Les élèves de la 8 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 25 mai–5 juin 2015
2014–2015 Nova Scotia Assessment: Reading and Writing in Grade 8	Les élèves de la 8 ^e année	90 minutes x 2 jours entre 25 mai–5 juin 2015

EXAMENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Assessment	Participation	Dates
2014–2015 Nova Scotia Examination: English 10	Les élèves inscrits au cours English 10 et English 10 Plus*	26 janvier 2015 18 juin 2015
Examen de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : Français 10	Les élèves inscrits au cours Français 10 et Français 10 plus*	28 janvier 2015 22 juin 2015
Examen de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : Mathématiques pré-emploi 10	Les élèves inscrits au cours Mathématiques pré-emploi 10	27 janvier 2015 19 juin 2015
Examen de la Nouvelle-Écosse de 2014–2015 : Mathématiques 10	Les élèves inscrits au cours Mathématiques 10	19 juin 2015

* Les élèves inscrits au cours English 10 Plus écriront l'examen le 18 juin 2015; les élèves inscrits au cours Français 10 plus écriront l'examen le 22 juin 2015.

ÉVALUATION NATIONALE

Évaluation	Participation	Dates
Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)	Élèves de 15 ans**	avril/mai 2015

** Échantillon représentatif d'élèves de 15 ans.

NOTES :

- **Examens de la Nouvelle-Écosse :** Les dates des examens de la Nouvelle-Écosse sont spécifiques et fixées chaque année par le ministère.
- **Évaluations de la Nouvelle-Écosse :** Évaluation de la Nouvelle-Écosse : Les dates des évaluations de la Nouvelle-Écosse s'étalent sur deux périodes conformément à la demande des dirigeants du CSAP. Les écoles disposent donc d'une plus grande souplesse lors de l'organisation des évaluations aux différents niveaux de scolarisation de l'école (LE3, M4, RW6, M6 et LE6). Par contre, les écoles ont l'obligation de respecter les lignes directrices suivantes pour que les procédures d'évaluation soient les mêmes partout :
 - L'évaluation doit se dérouler le matin pour chaque date prévue. Chaque session d'évaluation doit consister en une période ininterrompue de 90 minutes.
 - Il faut que les évaluations se déroulent dans l'ordre prévu. (Autrement dit, les élèves de 6^e année font d'abord les jours 1 et 2 du volet sur la lecture et l'écriture en anglais, puis les jours 1 et 2 du volet sur les mathématiques pour la 6^e année et ensuite, à partir de la semaine du 20 octobre, les jours 1 et 2 du volet sur la lecture et l'écriture en français.) Les sessions de rattrapage doivent suivre le calendrier prévu pour les évaluations dans l'école.
 - Seules les évaluations LE3 et LE6 se déroulent lors de la semaine commençant le 20 octobre. Toutes les autres évaluations provinciales pour les élèves du CSAP se déroulent lors de la période de deux semaines du 22 septembre 2014 au 3 octobre. Toutes les évaluations autres que LE3 et LE6 sont à renvoyer au ministère au plus tard le 6 octobre. Les évaluations LE3 et LE6 sont à envoyer au ministère au plus tard le 27 octobre 2014.
 - Il est interdit pour les écoles d'organiser deux jours d'une évaluation lors de la même journée (en organisant, par exemple, le jour 1 de l'évaluation le matin et le jour 2 de l'évaluation l'après-midi).
 - Les sessions de rattrapage pour les élèves qui ont manqué des journées d'évaluation viennent à la suite des journées normales d'évaluation de l'école. Vérifiez dans le calendrier ci-dessus la dernière journée de l'évaluation dont vous êtes responsable. Cette journée est la date à laquelle toutes ces évaluations doivent être retournées au ministère. Il est impossible de repousser cette date. Nous conseillons aux écoles de prévoir le nombre de jours suffisant pour tenir les sessions d'évaluation et les sessions de rattrapage.
- **Exemples de calendriers pour les évaluations :** Les écoles organisant des évaluations à de multiples niveaux de scolarisation pendant la même semaine d'évaluation devraient prévoir suffisamment de journées de rattrapage pour les élèves qui manquent les journées d'évaluation; voici des exemples de calendriers pour les évaluations dans les écoles :
 - Si l'école a des classes de 3^e, de 4^e et de 6^e année, elle peut prévoir les journées d'évaluation en lecture et en écriture le lundi et le mardi de la première semaine et des sessions de rattrapage le mercredi et le jeudi; elle peut organiser les journées d'évaluation en mathématiques le lundi et le mardi de la deuxième semaine et prévoir des sessions de rattrapage le mercredi et le jeudi; elle renvoie alors les évaluations au ministère le vendredi.
 - L'école peut aussi prévoir les journées d'évaluation en lecture et en écriture le lundi et le mardi de la première semaine et les journées d'évaluation en mathématiques le mercredi et le jeudi de cette même première semaine; elle prévoit alors les sessions de rattrapage lors de la deuxième semaine de la période d'évaluation. Veuillez noter qu'il n'est pas préférable d'entamer l'évaluation de quatre journées lors de la deuxième semaine seulement, parce que cela ne donne pas assez de temps pour les sessions de rattrapage avant la date limite de renvoi des évaluations au ministère.